

Photo du candidat
 Récente et très
 ressemblante
 En couleur
 45 X 35 mm
 Fond clair et uniforme
 La photo doit couvrir le
 texte mais pas les bords
 du cadre.



↑ **Ne rien écrire au-dessus de cette ligne** (sauf la signature) ↑

Photo du demandeur

Signature du demandeur (si possible)

les jeunes enfants peuvent écrire leur (pré)nom

Formulaire de demande de passeport provisoire - Remplir de façon lisible !:

Les traitements de données à caractère personnel nécessaires dans le cadre d'une demande de passeport sont autorisés et réglementés par la [loi belge du 10 février 2015](http://loi.belge.be/10fevrier2015) relative aux traitements automatisés de données à caractère personnel nécessaires aux passeports et titres de voyage belges. Ces traitements de données sont expliqués dans la « Déclaration vie privée » disponible sur le site internet diplomatie.belgium.be (Passeport belge).

langue principale du passeport temporaire : <input type="checkbox"/> NI <input type="checkbox"/> Fr <input type="checkbox"/> All		Coordonnées du (des) parent(s), du tuteur ou du représentant légal si la personne est mineure ou sous protection		
Durée de validité : <input type="checkbox"/> ≤ 1 mois (10 €) <input type="checkbox"/> 1 an (50 €)				
Données d'identité du demandeur :				
Nom				
Prénoms				
Sexe	<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> F	Lien avec le demandeur : Parent, tuteur, :	
Numéro de Registre national (ou date de naissance)			Signature	
Lieu de naissance et pays de naissance				
Nationalité (doit être belge !):		Autre(s) nationalité(s) :		
Résidence: rue, numéro, code postal, commune, pays				
Adresse de séjour : rue, numéro, code postal, commune				
Coordonnées e-mail :				
numéro de tél/gsm :				

Motif de la demande de passeport provisoire :

Motif(s).....

En cas de perte ou de vol de la carte d'identité ou du passeport : remplir et signer le formulaire de déclaration. En cas de vol de la carte d'identité ou du passeport : joindre le PV de police.

Si le numéro de la carte d'identité ou du passeport perdu n'est pas communiqué, votre carte d'identité la plus récente ou vos passeports en cours de validité seront invalidés et donc signalés!

Réservé au consulat de carrière ou honoraire :

.....

